

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'ÉCULLY**

N°2023-065

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Pierre POINSOT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Nicolas de GARILHE donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 32

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT AU TITRE DU PLAN « 5 000 TERRAINS DE SPORT » VISANT A ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE 5 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR QUATRE ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Dans le cadre d'un appel à projet, l'Agence Nationale du Sport (ANS) a décidé de la mise en œuvre du plan « 5 000 terrains de sport », visant à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici l'année 2024.

Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2023 a été mise en place pour ce plan dont le déploiement a été confié à l'ANS.

A destination des collectivités et associations sportives, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales.

Ce plan est destiné à financer :

- La création d'équipements sportifs de proximité.
- La requalification de locaux ou d'équipements existants.
- L'acquisition d'équipements mobiles.
- La couverture et ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et ou non éclairés.

Pour l'année 2023, l'objectif est d'attribuer 109,4 millions d'euros répartis comme suit :

S'agissant du volet régional / territorial, qui nous intéresse, une enveloppe de 86,4 millions d'euros sera attribuée, et elle se décomposera comme suit :

- Taux maximal de subventionnement : 50 % à 80 % maximum du montant subventionnable avec un plafond de subvention par dossier de demande de subvention à 500 000 €.
- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €.
- Apport minimal du porteur de projet : 20 % minimum du coût total de l'opération.

Il est à noter qu'une valorisation plus favorable du taux de subventionnement sera appliquée lorsque les équipements incluent un ou plusieurs critères suivants :

- Une localisation à proximité d'endroits générateurs de flux/lieux de centralité (écoles, centre-ville, lieux de résidence, lieux d'activités professionnelle, éclairés et sécurisés.
- Une démarche écoresponsable (éclairage LED, panneaux solaires, utilisation de matériaux biosourcés et ou recyclés, mobilisation de filières courtes ...).
- Une pratique féminine renforcée
- Une démarche innovante et ou connectée

Conditions d'éligibilité :

⇒ **Qualité du porteur du projet**

Les porteurs de projet, bénéficiaires de la politique de l'Agence en faveur du plan « 5 000 terrains de sport » sont :

- Les collectivités et leurs groupements (communes, intercommunalités, départements et régions)
- Les associations à vocation sportive

⇒ **Types d'équipements éligibles**

Tous les types de terrains de sport extérieur éventuellement éclairés et ou couverts, fixes ou mobiles, voire gonflables.

Il est à noter que sont prioritaires les dossiers dont les équipements sont situés sur les territoires labélisés « Terres de Jeux 2024 » d'une part, et à proximité ou à l'intérieur des établissements scolaires et universitaires.

⇒ **Nature des travaux éligibles**

Sont notamment éligibles la création d'équipements sportifs de proximité et l'acquisition d'équipements sportifs de proximités mobiles neufs (liste non exhaustive).

⇒ **Critère géographique**

Tous les territoires sont éligibles. Pour autant, les dossiers dont les équipements sont situés en territoires carencés seront examinés en priorité.

C'est notamment le cas en territoire urbain et notamment s'ils sont situés dans des quartiers prioritaire de la ville (QPV)leurs environs immédiats.

C'est le cas de l'équipement situé dans le quartier des Sources, qui se situe à proximité immédiate de la Duchère (1.9 km mètres environ), quartier reconnu QPV.

En outre, le quartier des Sources a été reconnu Quartier Veille Active (QVA), ce qui signifie qu'il est, lui aussi, situé en zone prioritaire.

⇒ **Critère de mise en œuvre**

Deux conditions cumulatives doivent être remplies :

- Chaque équipement doit faire l'objet de convention d'utilisation avec des clubs sportifs et ou des associations sportives sur des créneaux horaires et journaliers précis
- Chaque équipement doit permettre un accès libre selon des créneaux horaires et journaliers précis

La Commune d'Écully encourage depuis de nombreuses années la pratique sportive pour tous via des actions volontaristes, telles que l'amélioration des équipements, le soutien à la pratique sportive à l'école mais aussi pendant les périodes de vacances scolaires.

Labellisée depuis plusieurs années « Ville Active et Sportive » 4 lauriers, la Commune d'Écully est un véritable appui à ses clubs sportifs, ainsi qu'aux établissements scolaires qu'elle compte sur son territoire, de la maternelle au collège, et a à cœur d'intégrer ses séniors aux pratiques physiques et sportives.

Elle est également labellisée « Terre de Jeux 2024 ».

Au cœur du projet municipal, une politique de modernisation et de développement des équipements sportifs est mise en place en poursuivant plusieurs objectifs :

- Développer de nouveaux équipements et réhabiliter l'existant via les actions dites « à gain rapide ».
- Répondre aux nouvelles pratiques et aux nouveaux besoins des éculllois.
- S'inscrire dans une démarche éco-responsable en diminuant sa dépendance aux énergies fossiles et en privilégiant les énergies renouvelables.

Pour parvenir à ces objectifs, la commune d'Écully propose :

- ⇒ La création de deux terrains de padel tennis dans le Parc du Vivier.
- ⇒ L'installation d'un Street Work Out dans le Parc du Vivier.
- ⇒ La création d'un City Stade sur le terrain de football situé dans le quartier des Sources.
- ⇒ La création d'un terrain de basketball 3x3 sur le terrain de football situé dans le quartier des Sources.

Il est donc proposé de solliciter un soutien financier auprès de l'ANS pour ces projets, qui entrent dans le cadre du « plan 5 000 terrains de sport ».

Ces projets seront réalisés selon les calendriers prévisionnels suivants :

 Terrain de Paddle tennis :

- ⇒ Début des travaux : Janvier 2024
- ⇒ Durée des travaux : 2 mois
- ⇒ Fin des travaux : Mars 2024
- ⇒ Ouverture au public : Avril 2024

 Street Work Out :

- ⇒ Début des travaux : Septembre 2023
- ⇒ Durée des travaux : 15 jours
- ⇒ Fin des travaux : Octobre 2023
- ⇒ Ouverture au public : Octobre 2023

 City Stade :

- ⇒ Début des travaux : Été 2024
- ⇒ Durée des travaux : 4 mois
- ⇒ Fin des travaux : Novembre 2024
- ⇒ Ouverture au public : Décembre 2024

 Terrain de basketball 3x3 :

- ⇒ Début des travaux : Été 2024
- ⇒ Durée des travaux : 4 mois
- ⇒ Fin des travaux : Novembre 2024
- ⇒ Ouverture au public : Décembre 2024

Coûts prévisionnels des travaux :

Désignation		Coût en € HT	Coût en € TTC	
DÉPENSES DE LA VILLE	PADEL TENNIS	Réalisation de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour les 2 terrains de Padel Tennis	42 946,94 €	51 538,33 €
		Acquisition et Installation des 2 terrains de Padel Tennis	85 250,00 €	78 300,00 €
	STREET WORK OUT	Acquisition et Installation d'un Street Work Out (Option 2 choisie)	21 155,00 €	25 388,00 €
	CITY STADE	Réalisation de travaux VRD pour le City Stade	30 020,43 €	36 024,52 €
		Acquisition et Installation du City Stade	75 000,00 €	90 000,00 €
	TERRAIN DE BASKETBALL 3X3	Réalisation de travaux de VRD pour 1 terrain de basketball 3x3	26 575,50 €	31 890,80 €
		Acquisition et Installation du terrain de basketball 3x3	29 166,87 €	35 000,00 €
	Coût total des travaux		290 114,54 €	348 137,45 €
	DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS	Subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport 80 % du montant total HT des travaux	232 091,00 €	
	RESTE A CHARGE POUR LA VILLE		58 023,54 €	116 046,45 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projet lancé par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la mise en œuvre du « Plan 5 000 terrains de sport » en vue du développement de 5 000 équipements sportifs de proximité pour l'année 2024 ;

La commission Sport, réunie le 23 juin 2023, entendue ;

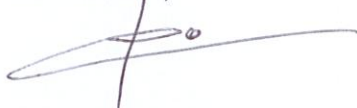
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour,

- Approuve les projets de terrains de padel tennis, de Street Work Out, de City Stade et d'un terrain de basketball 3x3 ;
- Sollicite une aide financière de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan « 5 000 terrains de sport » ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'obtention des financements et à signer tous les documents afférents ;
- Dit que la subvention sera versée au chapitre 13 article 1323.

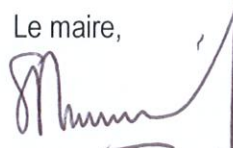
Ainsi délibéré,
A Écully, le 4 juillet 2023

Le secrétaire,



Pierre POINSOT

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le maire



Sébastien MICHEL

Acte à classer

2023-065

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-05T09-02-14.00 (MI246165966)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230705-2023-065-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale
du Sport au titre du plan " 5 000 terrains de
sport " visant à accompagner le développement
de 5 000 équipements sportifs pour quatre équipements
de proximité.

Date de décision : 05/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB_2023-065.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 05/07/23 à 09:02

Date 05/07/23 à 09:02

Date 05/07/23 à 09:07

Par [BOUTET Catherine](#)

Par [BOUTET Catherine](#)